

Proposition de mission Exp'AU – Ville de Montreuil

Contexte de l'étude

La ville de Montreuil souhaite valoriser les 30 ha de Murs A Pêches (MAP) de son territoire et cela, entre autres, en y faisant renaître l'activité agricole, en protégeant 26 ha comme zone agricole. Pourtant, la ville se trouve face à un obstacle qui rend l'installation de projets complexe : la contamination historique des sols. Une première étude a été réalisée par la DRIAAF entre 2008 et 2010, et a permis de caractériser la contamination globale des sols des MAP (37 analyses de sol réalisées en 2008) mais aussi d'analyser les légumes qui y sont cultivés (74 échantillons de végétaux analysés en 2008, 69 en 2009, 55 en 2010). Les résultats de l'étude ont conduit la municipalité à prendre un arrêté municipal interdisant la culture de certains légumes accumulant particulièrement les métaux lourds (polluants retrouvés de manière généralisée dans les sols des MAP).

Aujourd'hui, la collectivité souhaite installer 11 projets agricoles sous forme de microfermes sur certaines parcelles des MAP, en vue de revaloriser leurs potentialités historiques de production à forte valeur ajoutée. La question qui se pose alors est la suivante : quels sont les projets d'agriculture urbaines pouvant s'installer sur les MAP au vu des contraintes de contamination du sol en place ?

Deux sites pilotes des murs à pêches ont été ciblés, où des porteurs de projets identifiés seraient prêts à s'installer :

- Site 1 : Le site au 134 et 142, rue Saint Antoine, projet porté par deux porteurs de projets autoentrepreneurs.

- Site 2 : Le site au 60, rue Saint Antoine, projet porté par l'association le Sens de l'Humus.

De plus deux autres sites, qui feront l'objet d'appels à projet pour une désignation de lauréats en 2019, ont été identifiés pour la mise en place de projets d'AU en 2019 :

- Site 3 : Le site au 87/91 rue Pierre de Montreuil qui constitue un terrain de 6 171 m², avec une partie boisée.

- Site 4 : Le site au 51 rue de Saint-Antoine qui constitue un terrain d'environ 11 500 m².

Exp'AU

Le bureau d'Expertise en Agricultures Urbaines (AU) est une structure chargée d'accompagner les projets d'AU via des missions contractuelles avec des spécialistes capables de répondre à la demande. Les demandeurs bénéficieront du soutien scientifique et méthodologique des membres de l'équipe de recherche Agricultures Urbaines (INRA) et seront également orientés vers d'autres équipes de recherche et des entreprises spécialisées lorsque la demande porte sur des prestations qu'EXP'AU ne peut assurer. Les différentes formes d'accompagnement correspondent à des prestations marchandes, soumises à la fiscalité des associations fournissant des prestations concurrentielles. La crédibilité scientifique et technique de cette structure est garantie par le lien étroit établi avec l'équipe Agricultures Urbaines. EXP'AU est accueillie par l'ADEPRINA, interface entre les équipes de recherche d'Agroparistech et des entreprises, des agences, des collectivités territoriales et l'Etat. Cette dernière a pour but de favoriser les retombées des travaux de recherche vers des professionnels par des actions de développement et de perfectionnement. Structure de Recherche sous Contrat d'Agroparistech, elle dispose d'un savoir-faire pour la gestion et la réalisation des programmes et contrats de mission.

Exp'AU pourrait accompagner la ville de Montreuil dans la mise en place de projets d'AU dans les MAP.

PROPOSITION - Description de la mission

Exp'AU propose d'accompagner la ville de Montreuil dans l'installation des 4 premiers projets d'AU sur le site des MAP.

L'objectif est de proposer des outils d'aide à la décision qui faciliteront l'installation et la gestion face aux risques pour la santé humaine de la contamination des sols de projets agricoles sur les sites identifiés.

Lors des discussions engagées avec la mairie de Montreuil, il a été mentionné qu'un diagnostic de l'état de pollution des sols (caractérisation et quantification des polluants dans les sols) serait pris en charge par la collectivité pour les sites pilotes. Nous proposons d'accompagner la ville dans la réalisation de ce diagnostic et dans les interprétations qui en seront faites, afin de proposer des mesures de gestion, validées par un comité de pilotage composé d'instances publiques compétentes sur le sujet.

La mission proposée repose sur la méthodologie REFUGE¹ (cf annexe) développée au sein d'AgroParisTech dans le cadre d'un projet de recherche participative. Il s'agit d'une démarche intégrée et site-spécifique qui est composée de quatre étapes: **(1) Interprétation de l'analyse des risques sanitaires relatifs à la présence de micro-polluants métalliques; (2) Proposition de mesures de gestion des risques; (3) Transfert d'expertise aux porteurs de projets et aux acteurs de terrain ; (4) Evaluation de la durabilité des projets.**

Etant donné les différentes temporalités prévues par la ville dans l'aménagement des 4 sites, il est prévu d'appliquer la première étape (1) et la quatrième étape (4) aux 4 sites, et d'appliquer la seconde (2) et la troisième (3) uniquement aux sites 1 et 2 (voire un troisième si la temporalité d'installation le permet).

Ce qui permettra in fine d'aller jusqu'à l'accompagnement dans l'installation des porteurs de projet dans le cas des sites 1 et 2, et jusqu'à l'intégration de recommandations concernant la prise en compte de la qualité des sols dans les futurs appels à projets à construire pour les sites 3 et 4.

(1) Interprétation de l'analyse des risques sanitaires

(1.1) Cette étape démarrera par un accompagnement dans la rédaction du cahier des charges à destination des BET pour la réalisation du diagnostic de la qualité des sols, comprenant pour chaque site :

- une étude historique et documentaire du site
- une stratégie d'échantillonnage cohérente en fonction de chaque site
- des analyses chimiques (polluants) mais aussi agronomiques pour caractériser la qualité des sols
- analyse des résultats obtenus par le BET et interprétation conjointe

(1.2) A l'issue de l'étude historique menée par le BET :

- Exp'AU étudiera les stratégies d'investigation des sols proposées par le BET pour chaque parcelle et les adaptera si nécessaire selon la méthode REFUGE afin de co-construire avec le BET une stratégie d'échantillonnage cohérente avec les usages prévus

(1.3) A l'issue des résultats des prélèvements :

- Exp'AU donnera une seconde interprétation des résultats (agronomiques et de contamination) selon la méthode REFUGE
- Exp'AU choisira la ou les stratégies à adopter pour chaque parcelle : poursuite par des EQRS (étude quantitative des risques sanitaires) ou non, puis relecture des EQRS

Ces phases déboucheront sur le **livrable (i)** : note générale sur la méthode d'analyse des sols pour l'AU.

¹ Cette méthodologie est déjà appliquée aux cas des micro-fermes urbaines dont une située dans les Murs à Pêches (ferme de Moulitou)

(2) Les mesures de gestion

Pour les deux ou trois (selon les nombres des projets installés en printemps 2019) sites pilotes, en fonction des résultats des EQRS et des analyses agronomiques des sols, il s'agira de proposer des mesures de gestion pour limiter et/ou réduire le risque sanitaire de façon appropriée par rapport aux objectifs de chaque projet, mesures qui devront être validées par les experts du comité de pilotage. Selon l'ampleur du risque, les mesures de gestion peuvent aller de simples recommandations de bonnes pratiques agricoles et d'hygiène à des mesures plus contraignantes (ex. de mesures de gestions plus ou moins contraignantes : lavage systématique et épluchage des produits, se laver les mains, restriction de la mise en culture de certains légumes en pleine terre, préconisations de cultures hors-sol sur terrain isolé...). Pour chaque projet, il sera ensuite proposé de mettre en place un PMS² (intégrant trois volets : bonnes pratiques agricole et d'hygiène, HACCP et Traçabilité) afin d'assurer la sécurité sanitaire des productions sur le long terme dans les fermes productives.

Livrable 2 : Rapport technique présentant l'évaluation du risque et les mesures de gestion appropriées proposées aux deux projets pilotes (sous forme d'orientations techniques à prendre en compte dans la conception de leur projet) en fonction des résultats de l'étape (1). Conception d'un classeur PMS, adapté à chacun des deux ou trois (selon les nombres des projets installés en printemps 2019) sites, et pré-remplis avec les porteurs de projet.

(3) Le transfert d'expertise aux acteurs concernés

L'équipe de spécialistes accompagnera la ville dans sa stratégie de communication auprès des différents interlocuteurs qui seront : les futurs porteurs de projets, les salariés, les jardiniers, les adhérents d'associations, les habitants.

Livrable 3 : Fiches de communication, visuels, pour faciliter le transfert d'expertise ; présentation devant le public concerné pour expliquer la démarche.

Pour encadrer cette démarche et permettre sa répliquabilité sur le reste des sites des Murs à Pêches, cette mission nécessite le montage d'un comité de pilotage sur la thématique « Cultiver intelligemment sur sols contaminés à Montreuil », en invitant les instances publiques concernées à y participer: Préfet, Département, DRIAAF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), ARS (Agence Régionale de la Santé), DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), DDPP (la Direction Départementale de la Protection des Populations). D'autres acteurs pourront de plus être sollicités pour le comité³.

En mettant en place cette démarche, la ville de Montreuil se positionnera alors comme l'une des villes pilotes de l'agriculture urbaine en France, et pourra entreprendre son projet de revalorisation agricole des MAP de façon durable et responsable.

² Disposition française appliquée au secteur agroalimentaire qui répond aux obligations du Paquet Hygiène. Il décrit les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions mises sur le marché vis-à-vis des dangers biologiques, chimiques et physiques. L'ensemble des mesures est traduit dans un classeur qui est l'outil de synthèse.

³ Il est à noter que l'équipe AgroParisTech engage déjà une réflexion avec les acteurs de terrain (ARS 93, DRIAAF, Plaine Commune) pour co-construire et valider la méthodologie en vue de la transformer en un outil d'aide à la décision.